



PREAVIS MUNICIPAL 07-2024
Demande d'un crédit d'étude de CHF 20'000. —
pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale
entre La Baudichonne et Potraux

Dossier traité par : Jean-Pierre Widmer

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

L'accessibilité aux forêts et pâturages boisés de Potraux est problématique. Ceux-ci ne sont plus exploités depuis les années 2000. Les derniers martelages dans ce secteur, avec la présence des exploitants, remontent aux années 1990.

Les derniers travaux de réfection de la route de Potraux ont été faits en 2009. Les travaux de sécurisation n'ont pas permis de stopper totalement les instabilités rocheuses de sorte que la route ne peut être empruntée que par des véhicules légers, type 4x4. L'entretien des pâturages, pâturages boisés et forêts est une tâche dont la Commune est responsable.

2. SITUATION ACTUELLE

L'état de la route actuelle ne permet pas aux machines telles que les processeurs et les porteurs d'accéder à Potraux. Ces engins sont nécessaires à l'entretien du pâturage d'un point de vue sylvicole. Actuellement, c'est l'unique accès pour se rendre à Potraux.

Sur un plan agricole, l'accès au chalet d'alpage par la desserte actuelle impose de faire un très long détour au berger et aux exploitants pour accéder au pâturage, monter du matériel, contrôler le bétail, le soigner ou faire venir le vétérinaire. Le berger parcourt annuellement plus de 1'000 km entre La Baudichonne et Potraux. Cette distance pourrait être réduite à 150 km annuels avec le nouvel itinéraire.

A long terme, si rien n'est entrepris, un reboisement progressif des pâturages aura lieu. Ceci entraînera une forte dégradation des prairies et pâturages secs (PPS) faisant partie de l'inventaire d'importance nationale présents sur le site, ainsi qu'une dégradation de l'habitat propice au grand tétras.

Il est important de noter que la commune de La Rippe a investi une somme d'argent importante dans la rénovation du chalet de Potraux en 2014. Si la route n'est pas construite à court terme, le pâturage ainsi que le chalet n'auront plus de raison d'être et seront laissés à l'abandon. Ceci n'est ni compatible avec la préservation du patrimoine communal, ni avec les exigences de la Direction générale de l'environnement, division forêt (DGE-Forêt) pour le maintien du pâturage boisé.

En juillet 2021, un rapport a été établi présentant 3 variantes d'accès au secteur de Potraux, toutes possibles sans ouvrage. La Direction générale de l'environnement, division Biodiversité et Paysage (DGE-BIODIV) a préavisé positivement la variante ne traversant pas les PPS (document du 5 juillet 2023).

Une première séance de travail a permis de confirmer l'entrée en matière tant de la part de la DGE-Forêt que des Améliorations foncières (AF) pour une participation au financement des études et des travaux. Le pourcentage n'est pas encore arrêté.

3. CREDIT D'ETUDE

Le crédit d'étude comprend les honoraires et frais de divers partenaires, soit :

Ingénieur	ILEX ingénierie forestière Sàrl – Yverdon-les-Bains	CHF	10'900.—
Géomètre	Bernard Schenk – Nyon (estimation)	CHF	6'000.—
Divers et imprévus	Estimation	CHF	3'100.—
TOTAL TTC		CHF	20'000.—

Ce montant sera amorti en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude.

Le crédit d'étude sera immédiatement amorti, si le projet concerné est abandonné définitivement ou refusé.

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de La Rippe

vu le préavis municipal n° 07-2024 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 20'000. — pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux ;

lu les rapports des deux commissions chargées d'étudier cet objet (Gestion-finances et Travaux) ;

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'approuver le préavis municipal 07-2024 relatif à la demande de crédit d'étude de CHF 20'000. — pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 20'000. — lui permettant d'effectuer l'étude pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux ;
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 20'000. —.

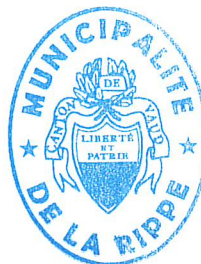
Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 23 septembre 2024, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :



Olivier Tappy



La Secrétaire :



Nathalie Jenni Kohler

Annexes :
Rapport concernant le projet de route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre la Baudichonne et Potraux du 22 juillet 2021
Préavis positif de la DGE-BIODIV du 5 juillet 2023